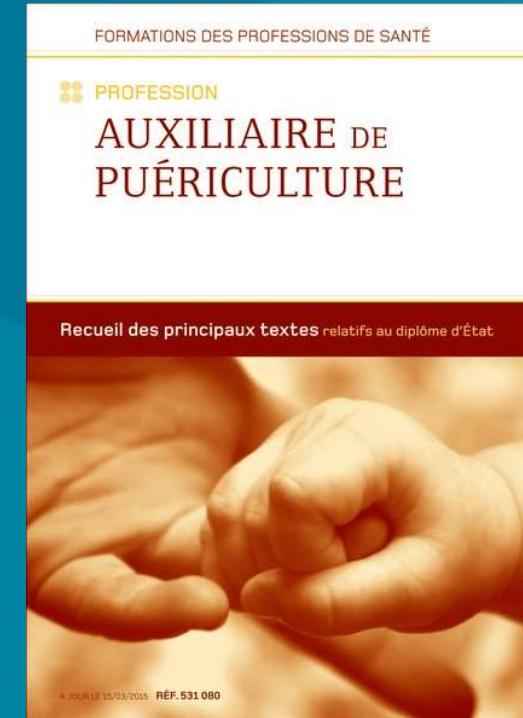
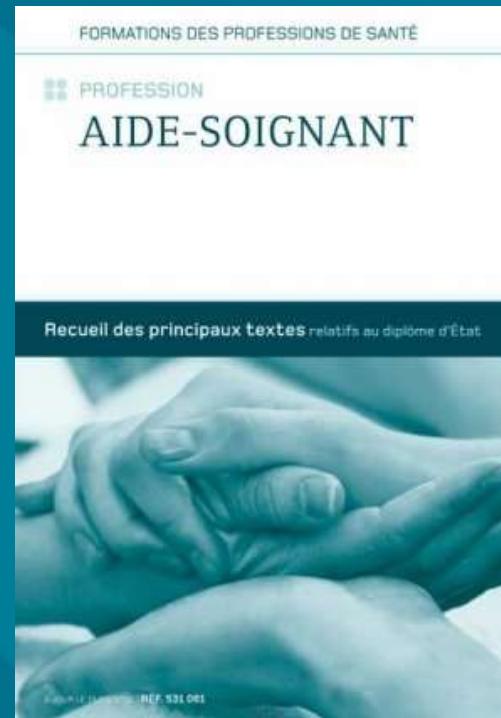
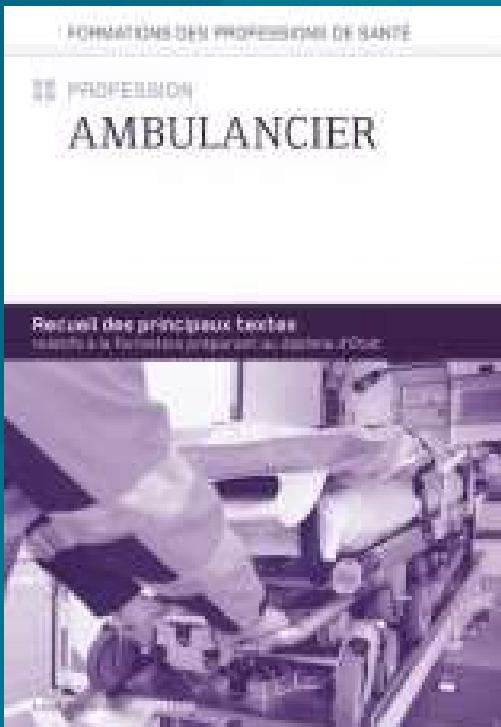


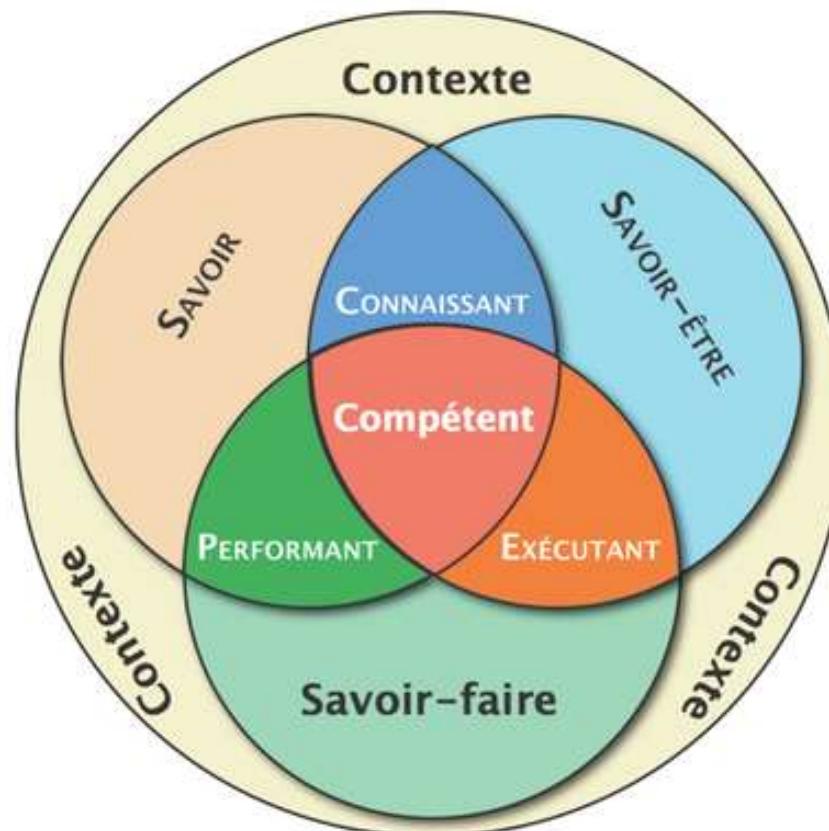
Nouveaux référentiels pour la formation des Ambulanciers, des Aides-soignants et des Auxiliaires de Puériculture



Elisabeth DEMAILLY et Patrick DUSOULIER
IFA -IFAS- IFAP du CHU Amiens Picardie

Blocs de compétences

→ "La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés". Guy Le Boterf



UNE COMPÉTENCE

Certaines connaissances
=
Savoir

Certaines capacités
=
Savoir-faire

Certaines attitudes
=
Savoir-être

Certains savoirs méthodologiques

Mis en dynamique

Evolution de la définition des métiers



d'Ambulancier



d'Aide-Soignant



d'Auxiliaire de Puériculture



Evolution de la définition d'Ambulancier (1)

→ Selon référentiel d'activités

L'ambulancier est un **professionnel de santé** et du transport sanitaire. Au sein de la **chaine de soins ou de santé**, l'ambulancier assure **la prise en soin** et/ou le transport des patients **à tout âge de la vie** sur prescription médicale, ou dans le cadre de **l'aide médicale urgente**, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.

→ Principales activités (selon répertoire des métiers de la santé...)

- Accueil et installation du patient, aménagement de l'environnement (confort et sécurité)
- Intervention et traitement d'urgence suite à alerte ou / et situation à risques dans le domaine hygiène-sécurité-santé-environnement (HSE)
- Nettoyage et entretien des équipements, machines, outillages, véhicules spécifiques à son domaine d'activité
- Recueil / collecte de données ou informations spécifiques à son domaine d'activité

Evolution de la définition d'Ambulancier (2)

→ Principales activités (selon répertoire des métiers de la santé...)

- Rédaction de documents techniques, relatifs à son domaine d'activité
- Surveillance de l'état de santé des personnes accueillies dans son domaine d'intervention
- Transport de patients
- Vérification / contrôle du fonctionnement et essais de matériels, équipements/ des installations spécifiques à son domaine



Les Domaines d'activités



Apparition de nouvelles notions dans l'exercice de la profession

Notions de :

- ► Démarche qualité et gestion des risques (contribution à l'amélioration, Identitovigilance, matériovigilance, criticité, signalement et conformité, traçabilité...)
- ► Analyse critique des actions et mise en place de corrections
- ► Evaluation des besoins et capacités patients
- ► Bientraitance ≠ Maltraitance



© SH - Association SPARADRAP

Accent mis sur la prise en soins de (ou lors de):

- Patient dépendant, fragile, avec Handicap
- Patient mineur
- Pathologies psychiatriques et santé mentale



Le Nouveau référentiel de formation DEA

La Formation théorique : *Décret du 11 Avril 2022*

Relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat Ambulancier et aux conditions de formation de l'Auxiliaire Ambulancier

BLOCS DE COMPETENCES	COMPETENCES	MODULES DE FORMATION	DUREE DES MODULES	MODALITES D'EVALUATIONS DU BLOC DE COMPETENCES
<i>BLOC 1. PRISE EN SOINS DU PATIENT A TOUT AGE DE LA VIE DANS LE CADRE DE SES MISSIONS</i>	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70H	►Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical ►Evaluation des compétences en stage
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70H	
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35H	
<i>BLOC 2. REALISATION D'UN RECUIEL DE DONNEES CLINIQUES ET MISE EN ŒUVRE DE SOINS ADAPTES A L'ETAT DU PATIENT NOTAMMENT CEUX RELEVANT DE L'URGENCE</i>	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105H	►Attestation de formation GSU niveau 2 ►Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU2) ►Evaluation des compétences en stage
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105H	
<i>BLOC 3. TRANSPORT DU PATIENT DANS LE RESPECT DES REGLES DE CIRCULATION ET DE SECURITE ROUTIERE</i>	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7H	►Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état du patient	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21H	
<i>BLOC 4 .ENTRETIEN DES MATERIELS ET INSTALLATIONS DU VEHICULE ADAPTE AU TRANSPORT SANITAIRE TERRESTRE EN TENANT COMpte DES SITUATIONS D'INTERVENTION</i>	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35H	►Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée ►Evaluation des compétences en stage
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité			
<i>BLOC 5. TRAVAIL EN EQUIPE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIES AUX ACTIVITES DE TRANSPORT, A LA QUALITE / GESTION DES RISQUES</i>	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35H	►Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée ►Evaluation des compétences en stage
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70H	

Le Nouveau référentiel de formation DEA

Les Stages :

ORGANISATION ET REPARTITION DES STAGES FORMATION DEA						
	Structure de soins de courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant	Parcours Médecine d'Urgence Adulte / Enfant (Service des urgences ou SAMU SMUR)	Entreprises de Transport sanitaire	Total
REPARTITION DES STAGES	105H			70H	70H	245H

« Nouveaux soins » du référentiel d'activités Ambulancier

→ Recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités Ambulancier

→ Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé non inflammatoire



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités Ambulancier

➔ Réalisation et transmission d'**ECG Diagnostique**



➔ Mesure de l'**Hémoglobinémie capillaire**



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités Ambulancier

- ➔ Administration d'Aérosols Médicamenteux (sur Prescription SAMU) ou non
- ➔ Injection par stylo injecteur



- ➔ Mesure du Monoxyde de Carbone CO expiré



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités Ambulancier

→ Aide à la toilette et change sur brancard



Arrêté du 10 juin 2021 AS et AP

Relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat
d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

- Nouvelles définitions des métiers
- 3 missions spécifiques reconnues
- Évolution des référentiels
 - *d'activités*
 - *de formation*



Evolution des définitions

→ Arrêté du 10 juin 2021

→ du métier d'Aide –Soignant(AS)

- En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne** ou **des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne **dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.**

Trois missions reflètent la spécificité du métier et sont ainsi définies:

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences,
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

→ des soins réalisés par l'Aide-Soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain.

Dans le cadre de son exercice, l'AS concourt à deux types de soins :

- Les soins courants dit « de la vie quotidienne »
- Les soins aigus



1 - Les soins courants dit « de la vie quotidienne »

- Soins permettant d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un **état de santé stable**, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, **et constant**, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt
- Soins sous le contrôle de l'infirmier diplômé d'Etat

Pour qu'un soin soit qualifié de soin de la vie quotidienne,

deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.



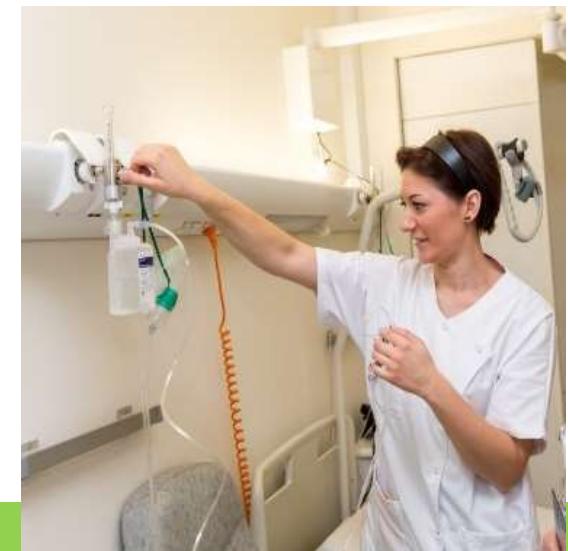
2 - Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'Infirmier Diplômé d'Etat pour la réalisation des soins aigus.

Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu,

trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités AS

→ Recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités AS

- ➔ Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cictré non inflammatoire



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités AS

➔ Pose de **suppositoire** (d'aide à l'élimination)



➔ **Lavage oculaire et instillation de collyre**



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités AS

- ➔ Prise ou aide à la prise de médicaments **sous forme non injectable**



- ➔ Changement de **lunettes à oxygène courbe** avec tubulure **SANS** intervention sur le **débitmètre**



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités AS

➔ Application de **crème** et de **pommade**



➔ Recueil de la **saturation en oxygène**



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités AS

- ➔ Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire : ECBU



- ➔ Surveillance d'une personne **sous moniteur** à prise de constantes directes et automatiques



→du métier d'Auxiliaire de puériculture (AP)

- En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser **des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.**

Trois missions reflètent la spécificité du métier et sont ainsi définies:

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale,
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences,
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

→des soins réalisés par l'Auxiliaire de puériculture

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain.

Dans le cadre de son référentiel d'activités , l'AP concourt à deux types de soins :

- Les soins courants dit « de la vie quotidienne »
- Les soins aigus



1 - Les soins courants dit « de la vie quotidienne »

- L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre **d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable**, c'est-à-dire qui n'est **pas sujet à des fluctuations**, et constant, c'est-à-dire **durable, qui ne varie ni ne s'interrompt**.

Pour qu'un soin soit qualifié de soin de la vie quotidienne,
deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.



2 - Les soins aigus

L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou l'infirmière puéricultrice pour la réalisation des soins aigus.

Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu,

trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé



« Nouveaux soins » du référentiel d'activités AP

→ Idem que AS



→ - Lecture instantanée des données biologiques urinaires et de la bilirubine par voie transcutanée

→- Collaboration avec l'IDE, l'IPDE et la sage-femme dans la réalisation des soins stériles et non- stériles

→- Surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux



Les référentiels d'activités AS et AP

→ sont structurés en *domaines d'activités* regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés.

- 5 domaines d'activités construits en corrélation avec 5 blocs de compétences du référentiel de certification.

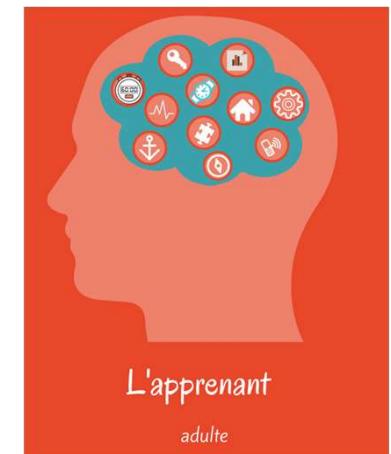
- 11 compétences AS

- 12 compétences AP : 1 et 1 bis

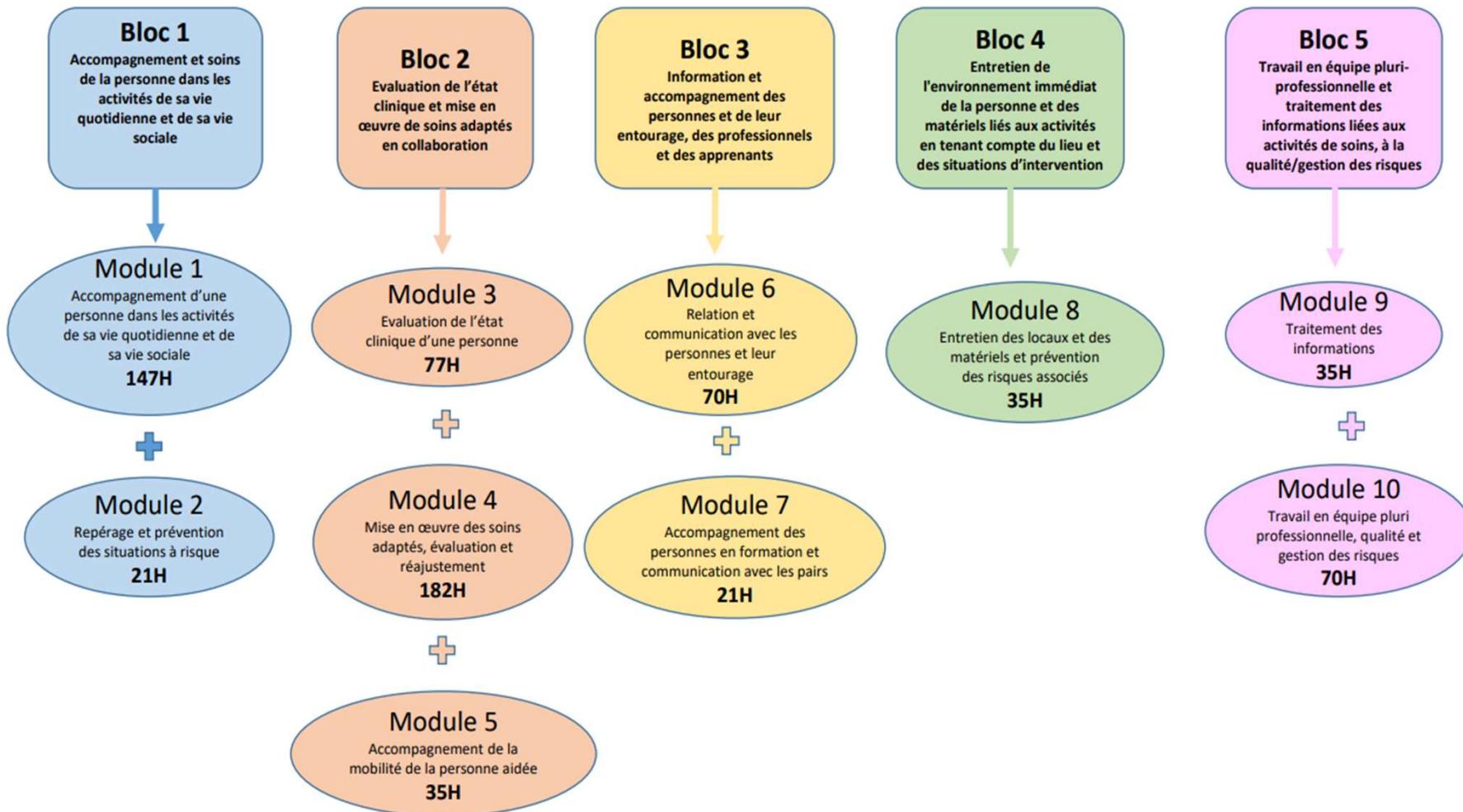
sont déclinées à partir des 5 blocs de compétences

- 10 Modules de formation AS

- 11 Modules de formation AP (1 et 1 bis)



AS = 5 Blocs de compétences et 10 Modules



AP = 5 blocs de compétences et 11 modules (1 et 1 bis)

DIPLÔME D'ÉTAT AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE – RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

1 – Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
	en utilisant les techniques préventives de mobilisation		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	

AS



Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel

Les stages (1)



- 4 périodes de stage

 - 3 stages de 5 semaines
 - 1 stage de 7 semaines « stage préprofessionnel » en fin de formation, non fractionnable

Pour les AS :

- ➔ 1 obligatoire auprès de la personne âgée : EHPAD, USLD, gériatrie aigue
 - ➔ 1 obligatoire auprès de personnes en situation de handicap physique et/ou psychique

Pour les AP :

- ➔ **1 obligatoire** auprès d'enfants en **situation de handicap physique et/ou psychique**
 - ➔ Au cours de l'ensemble de ces stages, l'élève réalise **au moins** une expérience de **travail de nuit** et une expérience de **travail le week-end**

Le portfolio devenu national pour les 3 formations



Institut de Formation d'Ambulanciers

CHU Amiens-Picardie – Site Sud (entrée secondaire)
Bâtiment des écoles et des instituts
30 Avenue de la Croix Jourdain
80054 Amiens
Tel : 03.22.45.59.94 / Fax : 03.22.45.53.63
IFA_Secretariat@chu-amiens.fr

PORTFOLIO LIVRET DE SUIVI DES PERIODES DE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

Nom et prénom de l'apprenti : Monsieur Madame.....

Institut de formation : IFA CHU Amiens-Picardie

Date d'entrée en formation : 22 Août 2022 Promotion 2022-2

ARRÈTE NOR : SSAH2110960A - ANNEXE IV

PORTFOLIO Livret de suivi des périodes en milieu professionnel

DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Nom et prénom de l'apprenti :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Institut de formation :

Employeur :

Date d'entrée en formation :

Nom du Maître d'apprentissage :

ARRÈTE NOR : SSAH2110961A - ANNEXE IV



PORTFOLIO Livret de suivi des périodes en milieu professionnel

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Nom et prénom de l'apprenti :

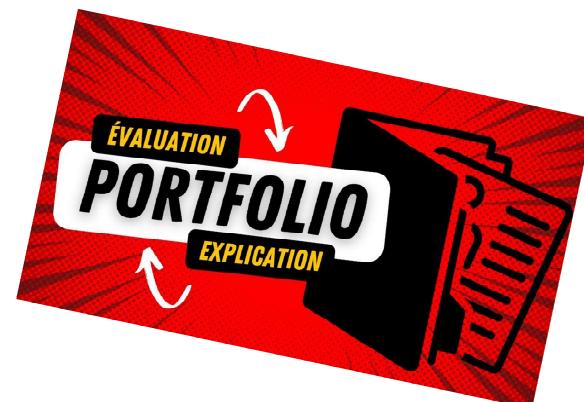
*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Institut de formation :

Employeur :

Date d'entrée en formation :

Nom du Maître d'apprentissage :



1

ROLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

LE ROLE DE L'APPRENANT

- Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur
- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

LE ROLE DU MAÎTRE DE STAGE / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant

- Accueille et intègre l'apprenant
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles
- Assure la liaison avec l'institut de formation ou le centre de formation

LE ROLE DU TUTEUR

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel

- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Évalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer
- Évalue l'acquisition des compétences en fin de période
- Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin

LE ROLE DU PROFESSIONNEL DE PROXIMITE

- Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain
- Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Explique les risques : réglementation, sécurité, ...

En fonction de l'organisation de la structure d'accueil, le maître de stage ou maître d'apprentissage peut également assurer le rôle de tuteur.

LE ROLE DU FORMATEUR REFERENT EN INSTITUT DE FORMATION

Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Règle les difficultés éventuelles

Le portfolio

- ➔ A renseigner pour chaque période en milieu professionnel : **OBLIGATION**
- ➔ L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.
- ➔ Elle est réalisée par **l'élève en autoévaluation à mi- période et fin de période** et **par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant** et, le cas échéant, avec le formateur référent.
- ➔ Elle s'appuie sur :
 - Les activités réalisées par l'apprenant
 - Les échanges avec les professionnels sur les activités réalisées par l'apprenant
 - L'observation des activités réalisées par l'apprenant
 - La description des situations par l'apprenant
 - L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
 - L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

0	Non acquis
1	En cours d'acquisition
2	Acquis
3	Maîtrisé
NE	Non évalué

Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.

PERIODE A

SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par l'apprenant et le tuteur)

A mi-période, l'apprenant s'auto-évalue sur les blocs de compétences abordés au cours de la période, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et apporte son avis au cours de cet échange.

En fin de période, l'apprenant s'auto-évalue, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et renseigne le document « Evaluation de l'acquisition des compétences » pour la période. Toute auto-évaluation ou évaluation s'appuie sur les activités réalisées et les critères d'évaluation.

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Auto-évaluation mi-période	Avis du tuteur mi-période	Auto-évaluation fin de période
<p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <p>2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pertinence de l'analyse de la situation de la personne ⇒ Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne ⇒ Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement ⇒ Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale ⇒ Pertinence dans l'accompagnement des aidants <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités ⇒ Repérage des situations à risque ⇒ Pertinence des mesures de prévention proposées ⇒ Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre 	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :	<input type="checkbox"/> Non observé <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/> Acquis Commentaires :

L'évaluation en stage



EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

Nom et prénom de l'apprenti :
Institut de formation :
Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :
Lieu :
Dates :
Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :
Nom, prénom du tuteur et fonction :

MINISTÈRE

ARRÊTÉ NOR : SSAH2110961A - ANNEXE V

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUIRICULTURE

Nom et prénom de l'apprenti :
Institut de formation :
Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :
Lieu :
Dates :
Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :
Nom, prénom du tuteur et fonction :

Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :

Employeur :

Page 1 sur 8



Page 1 sur 8



EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Nom et prénom de l'apprenti :
Institut de formation :
Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :
Lieu :
Dates :
Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :
Nom, prénom du tuteur et fonction :

Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :

Employeur :

L'évaluation de fin de stage

- ➔ Appelée dorénavant « **Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel** »
- ➔ **Reconnaissance de l'implication des équipes de terrain et du (des) tuteur(s)**
- ➔ *Ce document est remis à l'apprenant au cours d'un entretien formalisé*

APPRÉCIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Etablie par (nom et prénom du tuteur) :

	Appréciation
Motivation, intérêt, esprit d'observation de l'apprenant	
Ponctualité, assiduité de l'apprenant	
Capacité de l'apprenant à s'intégrer dans une équipe	
Comportement général (présentation, politesse) de l'apprenant	
Quelle appréciation pouvez-vous donner sur la globalité de la période ?	
Que pouvez-vous donner comme conseils à l'apprenant pour la suite de sa formation et son parcours professionnel ?	

L'évaluation de fin de stage



→ Exemple d'évaluation du bloc 1

Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.

Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables multiplié par 3.

ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par le tuteur)

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (en vous appuyant sur les critères d'évaluation) ::

0 (= non acquis) / 1 (= en cours d'acquisition) / 2 (= acquis) / 3 (= maîtrisé)

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
<p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><i>Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.</i></p>	<p>1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage➤ Évaluer le degré d'autonomie, les fragilités et ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne➤ Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention➤ Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne➤ Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne➤ Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités➤ Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation➤ Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none">➤ Pertinence de l'analyse de la situation de la personne <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence dans l'accompagnement des aidants <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Total : ... / ... Commentaires :
	<p>2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires➤ Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter➤ Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle➤ Évaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant	<ul style="list-style-type: none">➤ Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Repérage des situations à risque <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence des mesures de prévention proposées <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3➤ Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre <input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	Total : ... / ... Commentaires :

La validation de l'acquisition des compétences

➔ Il s'agit du cumul de l'ensemble des évaluations en milieu professionnel (réalisé par le formateur au retour du stage)

Bloc de compétences	Compétences	Compétence acquise par équivalence	Synthèse de l'acquisition des compétences durant les périodes d'apprentissage en milieu professionnel					Evaluation en institut de formation Notation	Validation des blocs de compétences
			Période A	Période B	Période C	Période D	Notation Finale		
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Etude de situation : Total : ... / ...	Bloc de compétences 1 validé : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...		
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Total : ... / ... Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Total : ... / ...	Bloc de compétences 2 validé : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...		
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...		
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Total : ... / ...	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	Bloc de compétences 3 validé : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Les Nouveaux référentiels de formation DEA - DEAS - DEAP

L'Accompagnement des tuteurs

- Pour chaque mise en stage, il est proposé si besoin une rencontre avec les tuteurs et maitres de stage pour affiner la lecture et l'utilisation des outils
- Visite de stage sur rendez-vous par formateur référent

